



Informations données sur la nature des relations juridiques entre l'hôpital et les praticiens professionnels qui y travaillent

La nature des relations juridiques entre l'HUDERF et les praticiens professionnels qui y travaillent n'est pas unique ; les praticiens professionnels sont liés à l'HUDERF par une nomination statutaire, un contrat de travail ou un contrat d'indépendant. Dans certains cas, certains praticiens peuvent être mis au travail dans l'hôpital par des tiers.

Afin d'être informé au mieux de la nature de ces relations juridiques, vous trouverez – ci-dessous - un tableau indiquant, de manière générale, par catégorie de praticiens professionnels, la ou les natures des relations juridiques pouvant exister ainsi que l'incidence sur le plan de la responsabilité civile.

L'HUDERF sera, le cas échéant, responsable des éventuels manquements qui pourraient être commis dans le cadre de la loi relative aux droits du patient par des praticiens professionnels liés par un contrat de travail ou une nomination statutaire et ce conformément aux dispositions légales en la matière.

L'HUDERF a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des praticiens professionnels indépendants exerçant en son sein en cas d'éventuels manquements qui pourraient être commis dans le cadre de la loi relative aux droits du patient. Dans ce cas, les praticiens répondent seuls de leurs manquements mais sont néanmoins couverts par la police d'assurance souscrite par l'HUDERF.

Quel que soit le statut du praticien, ce dernier est par conséquent toujours couvert par les polices d'assurances en responsabilité professionnelle souscrites par l'hôpital. Si vous deviez néanmoins souhaitez obtenir des informations concernant le statut précis d'un praticien professionnel déterminé, nous vous invitons à vous adresser par écrit aux admissions ou par mail admission.hud erf@hud erf.be.

Catégorie	Nature de la relation juridique	Relève de la responsabilité civile de l'HUDERF	Assureur et police d'assurance
Médecins*	Nomination statutaire, contrat de travail,	Oui	AMMA Police n°2063117
Médecins*	indépendant	Non	AMMA Police n°2063117
Dentistes	indépendant	Non	AMMA Police n°2063117
Pharmaciens	Nomination statutaire, contrat de travail	Oui	AMMA Police n°2063117

Psychologues	Nomination statutaire, contrat de travail,	Oui	AMMA Police n° 2063118
Psychologues	indépendant	Non	AMMA Police n° 2063118
Infirmiers, aides-soignants	Nomination statutaire, contrat de travail	Oui	AMMA Police n° 2063118
Kinésithérapeutes	Nomination statutaire, contrat de travail	Oui	AMMA Police n° 2063118
Kinésithérapeutes	indépendant	Non	AMMA Police n° 2063118
Professions paramédicales	Nomination statutaire, contrat de travail	Oui	AMMA Police n° 2063118
Professions paramédicales	indépendant	Non	AMMA Police n° 2063118

*L'HUDERF est également responsable pour les médecins mis au travail en son sein par des tiers.